



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Risques pesant sur la sincérité de la Coupe du monde de football 2018

Question écrite n° 9088

#### Texte de la question

M. Luc Carvounas attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les risques pesant sur la sincérité du déroulement et des résultats de la prochaine Coupe du monde de football qui se déroulera en Russie à partir du 14 juin 2018. En effet, le vendredi 9 décembre 2016, le juriste canadien Richard McLaren a présenté à Londres son rapport pour le compte de l'Agence mondiale antidopage. Ses conclusions étaient très alarmantes : il y révélait une pratique du dopage des athlètes russes organisée au plus haut niveau et de façon industrielle. Selon le rapport, près de 1 000 athlètes russes sont ouvertement accusés d'avoir contournés la lutte antidopage entre 2011 et 2015. Pour son auteur, « la délégation olympique russe a truqué les JO de Londres d'une manière jamais vue auparavant, et dont l'ampleur ne sera probablement jamais connue ». De plus, il semble que le vice-premier ministre et « Monsieur Sport » en Russie soit l'un des artisans de ce dopage de masse organisé. Cela lui a d'ailleurs valu une exclusion à vie des jeux Olympiques. Ce qui est plus inquiétant concernant la future Coupe du monde de football, est que ce dernier occupait le poste de Président de la Fédération nationale de football, avant de se suspendre de lui-même de ses fonctions suite à son exclusion à vie des jeux Olympiques qu'il conteste. Pourtant, il demeure le président du Comité d'organisation de la Coupe du monde. La Russie s'apprête à accueillir la Coupe du monde de football. Cette compétition populaire est une vitrine du sport mondial, mais aussi un vecteur de belles valeurs auxquelles nous tenons tous : l'égalité, la solidarité, l'effort et le mérite. Après ces terribles révélations concernant le dopage en Russie, un fort doute peut naître quant à la sincérité des résultats de cette future compétition internationale. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles assurances le Gouvernement Français entend obtenir quant à la sincérité sportive de la Coupe du monde de football 2018.

#### Texte de la réponse

Notre pays fait partie des précurseurs en matière de lutte contre le dopage et œuvre de façon continue pour évincer du milieu sportif les tricheurs et leurs instigateurs. Convaincu que l'éthique constitue une des valeurs cardinales du sport, le Gouvernement français a donc été, comme l'ensemble des acteurs de la lutte antidopage, choqué par les conclusions de la commission McLaren, dont les ministres des sports précédents avaient d'ailleurs salué la très grande qualité des travaux. À leur suite, le Gouvernement français avait d'ailleurs répondu favorablement, fin 2015, à une demande de contribution additionnelle formulée par l'agence mondiale antidopage (AMA) auprès des États pour lui permettre de développer des outils d'investigations et mener, le cas échéant, de nouvelles enquêtes d'une telle complexité. Ainsi, en sus de sa contribution annuelle pour 2016, la France a versé à l'AMA une somme complémentaire de 150 000 euros, qui s'est ajoutée aux autres contributions nationales. Ainsi, dotée de moyens financiers complémentaires, renforcés en outre par l'augmentation de son budget dans les années à venir, l'AMA pourra agir en cas de survenance de nouveaux événements négatifs tels que ceux révélés par les rapports du Professeur McLaren, notamment au sujet de la Coupe du monde de football 2018 si l'intégrité de son résultat devait être menacée. Toutefois, il doit être rappelé, au sujet de cette épreuve, qu'en application du point 5.3.1 du code mondial antidopage, les contrôles antidopage sont initiés et réalisés par l'organisation internationale sous l'égide de laquelle une manifestation est

placée (par exemple le comité international olympique pour les Jeux olympiques et la fédération internationale pour des championnats du monde). En conséquence, la Fédération internationale de football association (FIFA), dans les activités de laquelle le Gouvernement français ne peut s'immiscer, est seule compétente pour planifier et diligenter les contrôles antidopage, en amont de l'épreuve et pendant celle-ci. Elle les réalise alors elle-même ou les fait réaliser par les fédérations nationales qui lui sont affiliées ou des organisations nationales antidopage (ONAD), telles que l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Cependant, en raison de la situation de la Russie rappelée ici et eu égard tant aux règles du code mondial antidopage qu'à son règlement particulier de lutte antidopage, la FIFA a précisé, par un communiqué daté du 13 février 2018, qu'aucune personne de nationalité russe ne serait impliquée dans la mise en œuvre du programme antidopage lors de la Coupe du monde et que tous les échantillons seraient analysés par des laboratoires accrédités par l'AMA situés hors de Russie. Il convient donc, malgré les événements antérieurs, de ne pas préjuger de l'intégrité de la coupe du monde 2018, tout en restant attentif à la survenance éventuelle d'éléments douteux. Dans une telle hypothèse, la France saurait faire entendre sa voix et appuierait toute enquête destinée à la manifestation de la vérité, ainsi qu'un nouveau renforcement des moyens d'enquête de l'AMA, notamment dans le cadre de la prochaine révision du code mondial antidopage à laquelle elle contribue déjà.

## Données clés

**Auteur :** [M. Luc Carvounas](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Nouvelle Gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9088

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 juin 2018](#), page 4705

**Réponse publiée au JO le :** [17 juillet 2018](#), page 6455